



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 8 août 2022 à 19h 30 devant public à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean- Martin Villeneuve Conseiller # 1
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

EST ABSENTE :

Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

6 personne assistent à la séance ordinaire publique

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2208-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2022
4. Présentation et adoption des comptes à payer de juillet 2022
5. Résolution faisant suite la réception du jugement #125-22
01318-202



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

6. Résolution pour les employés municipaux
 - 6.1 Démission André Vallière et Jimmy Chabot
 - 6.2 Engagement nouveaux employés
7. Résolution pour le projet de Voisins solidaires automne 2022
8. Frais Congrès ADMQ juin 2022
9. Vacances dg et bureau fermé du 19 août au 5 septembre
10. Période des questions
11. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2022

RÉSOLUTION 2208-02

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 juillet 2022, tel que reçu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de juillet 2022

RÉSOLUTION 2208-03

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de juillet 2022 par Monsieur Castonguay.

Il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de juillet 2022 pour un total des comptes incompressibles de 39 197,68\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 82.45\$, les salaires nets des employés de 11 518.24\$, les remboursements des prêts de 5 253.71\$, incluant le montant final de 2000,00\$ pour l'achat de la débroussailleuse, le remboursement des DAS de juin au montant de 10 057.22\$, un montant de 682.13\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de juillet au montant de 99.93\$, les frais de location du photocopieur Toshiba de 417.36\$, le paiement pour les entreprises Jaffa Inc de (juin, juillet et pour l'ajustement du coût du carburant) pour un montant total de 7 831.06\$, les salaires et allocations du Conseil de juin et juillet suite à une panne de Desjardins le 30 juin 2022) et un montant de 55 472.06\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 94 669.74\$ pour le mois de juillet 2022, incluant les crédits à recevoir de Brant pour retour de marchandise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5-Résolution faisant suite la réception du jugement #125-22-001318-202



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Monsieur Castonguay informe les personnes présentes que depuis plusieurs mois, le Conseil municipal affirme connaître les principales personnes qui souhaitent par vengeance personnelle nuire aux administrateurs de la Municipalité de Saint-Léandre et cela depuis septembre 2019.

Un procès s'en tenu le 20 janvier 2022 au Palais de Justice de Matane qui confirme les principaux collaborateurs de Monsieur Roger Bernier. Le jugement complet sera bientôt disponible et public sous le numéro de jugement : 125-22-001318-202

Selon, le jugement reçu en juillet dans la réclamation, le demandeur **Roger Bernier** réclame à la défenderesse Municipalité de St-Léandre, un solde de 21 196,50 \$ pour marchandises et services rendus.

Monsieur Roger Bernier et ses témoins entendus lors du procès soit Madame Rose Lagacé, Madame Guylaine Ouellet et Monsieur Gilles Rioux.

Et selon L'Honorable Juge et après avoir entendu l'ensemble de la preuve, il est difficile de savoir où se situe la vérité, car les témoignages entendus sont contradictoires ou peu fiables en raison d'oublis ou de lacunes et n'éclairent pas le Tribunal sur l'ensemble de la situation. Le contexte et le climat qui sévit au Conseil demeurent en trame de fond dans le présent litige, ne sont pas non plus sans laisser de questionnements au Tribunal.

Une preuve à la fois vague et contradictoire, d'où ressortent des zones d'ombres non dissipées, il n'est pas possible de conclure que le demandeur a établi par prépondérance de preuve la validité de ses prétentions.

En conséquence, son recours doit échouer.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

REJETTE la demande introductive d'instance;

LE TOUT, avec les frais de justice.

Comme déjà énumérer dans les factures à payer de juillet 2022, et la facture de l'entente hors cour encore contre Monsieur Roger Bernier, un montant total de 11 364.56\$ a été payé pour la défense de ses droits, par la municipalité pour 2022. Ce montant aurait dû être dépensé ailleurs par la municipalité, qu'en pensez-vous, à vous de juger ?

RÉSOLUTION 2208-04



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de déposer sur le site internet de la municipalité le jugement # 125-22-001318-202 dès que celui-ci sera rendu disponible et public

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6- Résolution pour les employés municipaux

André Marcil, informe que plusieurs employés ont démissionné en juin et juillet.

6.1 Démission André Vallière et Jimmy Chabot

RÉSOLUTION 2208-05

Considérant, que Monsieur André Vallière a remis sa démission de façon verbale le 22 juin 2022 vers 10h30 au bureau municipal;

Considérant, que Monsieur Jimmy Chabot a remis sa démission de façon verbale le mardi 12 juillet 2022 un peu avant 8h00;

Considérant, que les relevés d'emploi ont été produit selon les délais prescrit;

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu de recevoir la démission de chacun des employés reçus de façon verbale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6.2 Engagement nouveaux employés

RÉSOLUTION 2208-06

Considérant, l'affichage de postes à pourvoir à titre d'employé municipal;

Considérant, que Monsieur Guillaume Théberge à postuler au poste disponible d'employé de voirie;

Considérant, que le comité de ressources humaines recommande son embauche rétroactivement au 1^{er} août 2022.

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu de mandater Monsieur André Marcil, directeur général afin procéder à l'embauche de Monsieur Guillaume Théberge et préparer une entente de travail rétroactivement au 1^{er} août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

7- Résolution pour le projet de Voisins solidaires automne 2022

André Marcil explique qu'une demande d'aide financière a été reçue pour le projet Voisin solidaire. Une aide financière de 10 000\$ est disponible soit 5 000. \$ pour 2022 et un montant de 5 000\$ pour 2023.

RÉSOLUTION 2208-07

Attendu que la municipalité de Saint-Léandre de former un comité pour l'organisation de projet Voisins solidaires;

Considérant, la nomination de Madame Lisa Ann Jungemann, (conseillère #2), de Madame Julie Michaud, (conseillère #4), Monsieur Steve Castonguay (maire) et de Monsieur André Marcil, directeur général membre du comité pour l'organisation d'activité en lien avec l'aide financière Voisins solidaire

Il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu de nommer Madame Lisa Ann Jungemann, de Madame Julie Michaud, Monsieur Steve Castonguay et de Monsieur André Marcil, membre du comité pour l'organisation d'activité en lien avec l'aide financière Voisins solidaire pour 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Frais Congrès ADMQ juin 2022

Monsieur André Marcil, informe les personnes présentes, suite au Congrès de l'ADMQ tenue à Québec, le 15, 16 et 17 juin 2022 représente un frais d'inscription de 619.72\$ incluant les taxes et des frais d'essence, d'hébergement et de stationnement pour un montant de 681.35\$ incluant les taxes applicables pour un total de 1 301.07\$.

9. Vacances dg et bureau fermé du 19 août au 5 septembre

André Marcil, confirme la fermeture du bureau municipal du vendredi 19 août au 5 septembre 2022, De retour le mardi 6 septembre 2022, pour ses vacances estivales 2022.

10. Période des questions

Une période des questions est tenue.

11. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2208-09



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 8 août, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier